

DÉLIBÉRATIONS



PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le six novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire d'Orléat, dûment convoqué le 28 octobre 2023.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH	x		
DOLCEMASCOLO LAURENT	x		
LACHAMP Patricia	x		
ROUDIVANT Jean-Louis	x		
DESSIMOND Céline	x		
ROBIN Christian	x		
MAURIN Daniel	x		
MARECHAL Sylvette	x		
MARQUES Nicole		x	A donné procuration à E.BRUSSAT
PONCEPT Richard	X		
COINTE Grégory	X		
CARRE Sophie		X	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
CHABANAT Rémi	X		
DAUDUIT Cédric	X		
BOURBONNAUX Anthony	X		
MONTAGNIER Patricia	X		
YVERNAULT Stéphanie	X		
FOUR Cindy		X	
FERRIER Héloïse	X		

A été nommé secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

Ont donné procuration :

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
CGFPT : Mandat pour négociation accord collectif dans le domaine de la prévoyance	2023/11/72	X			
CGFPT : mandatement pour lancer la procédure de mise en concurrence pour une convention de participation en matière de prévoyance	2023/11/73	X			
CGFPT : Convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail	2023/11/74	X			
Décision modificative : BC , BA et GI	2023/11/75	X			
BA / Créances éteintes et admission en non valeur	2023/11/76	X			
Subvention région : Aménagement d'un terrain de tennis	2023/11/77	X			
Débat : PADD	2023/11/78	Le PADD n'appelle pas de remarques particulières, mais se réserve le droit de faire parvenir d'ici le 30 novembre 2023 des observations et remarques particulières			

CGFPT : Mandat au CGFPT du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – Garantie Prévoyance

Dans le cadre de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, le Centre de Gestion propose d'entamer les démarches à la négociation collective en vue de la conclusion d'un accord collectif local préalable au lancement d'un contrat collectif à adhésion obligatoire. La commune donne mandat au CGFPT. Vote à l'unanimité.

CGFPT : Mandatement du CGFPT du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

L'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de la participation de l'employeur au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé. La commune mandate le CGFPT du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance. La convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés. Vote à l'unanimité.

CGFPT : Convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail

Il y aurait lieu de renouveler la convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail, missions assurées par le CGFPT. Vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Décisions modificatives : Budget commune, budget assainissement et Gestion immobilière

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires suite aux divers travaux d'investissement il y aurait lieu d'effectuer des virements de crédits. Vote à l'unanimité.

BA : Créances éteintes et admission en non- valeur

Le service de gestion comptable de Thiers nous a transmis un état de créances d'admission en non-valeur pour un montant de 1 218.61€ et un état de créances éteintes pour un montant de 193.92 €. Vote à l'unanimité.

Subvention Région : Aménagement d'un terrain de tennis.

Suite à la convention d'utilisation des terrains de tennis avec le Sporting Club Lozevien ainsi que le projet de réhabilitation des terrains de tennis il y aurait lieu de solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention. Vote à l'unanimité.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de développent Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H

Madame le Maire présente le projet du PADD. Ce projet prend en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux tout en favorisant la participation citoyenne et la préservation des ressources naturelles. Aucune observation et remarque particulière ne sont faites sur le projet. Mais le conseil municipal se réserve le droit si besoin d'en faire parvenir d'ici le 30 novembre.

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



Le Secrétaire

Cédric DAUDUIT



